



ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
CANTON DE ROMILLY SUR ANDELLE

Code postal : 27 610
Téléphone : 02-32-48-73-00
Fax : 02-32-49-28-00

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
ORDINAIRE DU LUNDI 07 NOVEMBRE 2016**

Etaient présents :

Monsieur Jean-Luc ROMET, Maire,
Madame Dominique DAVID, Adjointe
Monsieur Bernard HURAY, Adjoint
Monsieur Xavier CHIVOT, Adjoint
Madame Pascale GERARD, Adjointe
Monsieur Pierre CHIAPELLO, Délégué
Monsieur Didier HOUSSAYE, Délégué
Monsieur Frédéric VIEUX, Délégué
Madame Valérie DELABRIERE, Conseillers Municipaux,
Madame Marie-Thérèse LANGLET,
Madame Nadia ABDELAZIZ,
Madame Pascale BIVILLE,
Madame Josette PALIER-LEBRETON,
Madame Aurélie BIERRE,
Monsieur Alain DULONDEL,
Madame Monique MASSELIN,
Monsieur Guy DUPUIS,
Madame Monique LEGROUT,
Monsieur Joseph AMELOT,
Monsieur Alain ROBERT,
Madame Muriel BEZIEL.

Absents excusés :

Monsieur Detlef KUHN qui avait donné procuration à Monsieur Jean-Luc ROMET.
Madame Marie-Hélène CLEMENT-FRELICOT.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse LANGLET.

Assistait également à la réunion : Monsieur Gilbert ROTH, Secrétaire Général.

Convocation du 27 Octobre 2016.

Nombre de Conseillers présents : 21
En exercice : 23
Votants : 22

Avant de démarrer la séance, Monsieur le Maire témoigne à Madame Monique LEGROUT le plaisir qu'il a de la voir à nouveau participer à la séance du Conseil Municipal après les épreuves qu'elle a passées.

Il a une pensée pour Monsieur Detlef KUHN, excusé, et lui souhaite un prompt rétablissement.

Puis, il fait part au Conseil Municipal que la prochaine séance du Conseil Municipal se déroulera le Vendredi 16 Décembre à 20h30.

I) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du Mercredi 14 Septembre 2016 :

Monsieur CHIVOT souhaite que soient retranscrits les termes qu'il a tenus lors de son intervention suite au sinistre survenu à l'espace Patrick BOUTE le 24 Août 2016, soit :

Je remercie vivement les voisins pour l'aide précieuse qu'ils ont apportée, je remercie les personnes qui ont sécurisé le carrefour du Tourne-Bride et la Place du Calvaire, merci à la Police Municipale et aux personnes présentes pour avoir porté main-forte aux sapeurs-pompier.

Après cette modification, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 Septembre 2016 tel que présenté.

II) Cœur de Bourg :

a) Dénomination de la rue :

Monsieur le Maire souhaite que dans l'appellation de la rue qui sera donnée, le nom de Condorcet y soit associé. Il rappelle que Condorcet était un grand mathématicien, philosophe, homme politique, et que le Conseil Municipal de Monsieur Jacques COURTOIS avait donné son nom à l'ancienne école pour rendre hommage à la bande dessinée « Liberté, Egalité, Condorcet ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de conserver le nom Condorcet pour l'espace Cœur de Bourg pour la dénomination de la rue.

Pour la dénomination de la rue, sont proposés :

- Rue Condorcet,
- Passage Condorcet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 17 voix pour « Passage Condorcet » et 5 voix pour « Rue Condorcet », décide de dénommer la rue qui dessert l'Espace Condorcet « Passage Condorcet ».

b) Convention avec Maître PRIEUR, Notaire, et Monsieur LANDI, agent immobilier :

Considérant la technicité et la complexité pour la recherche de locataires et le suivi des dossiers, les mandats seraient assurés par deux professionnels soit :

- le mandat de location par Monsieur Christophe LANDI qui assurerait la recherche des locataires, établirait et effectuerait la rédaction des états des lieux entrée et sortie moyennant un forfait de 250 € TTC par logement loué et 1 € TTC par m² pour l'état des lieux.

- le mandat de gestion par la SCP PRIEUR Notaires qui établirait entre autres, les baux de location, leur révision, encaisserait, percevrait tous loyers, indemnités d'occupation, ferait exécuter toutes réparations de faible coût, ceci moyennant une rémunération de 5 % HT sur l'ensemble des encaissements, TVA en sus au taux actuel de 20 %.

Puis, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition des montants des loyers comme suit :

Adresse	Indications complémentaires	Montant du loyer	Informations complémentaires
76A, Rue Saint Georges	ERP ex bibliothèque	500 €	hors : eau, électricité, + forfait T.O.M.
78, Rue Saint Georges	ERP Assainissement	500 €	Charges comprises
1, Passage Condorcet	Logement 70 m ²	450 €	hors charges : eau, électricité + forfait T.O.M., gaz, entretien chaudière.
80, Rue Saint Georges	Ancienne Mairie		
82, Rue Saint Georges	Logement 126,60 m ²	650 €	hors eau, électricité + forfait T.O.M., gaz, entretien chaudière.
2, Passage Condorcet	Logement 54,74 m ²	450 €	hors eau, électricité, gaz, + forfait T.O.M.
4, Passage Condorcet	Logement 78,89 m ²	550 €	hors eau, électricité, gaz, + forfait T.O.M.
6, Passage Condorcet	Logement 53,43 m ²	450 €	hors eau, électricité, gaz, + forfait T.O.M.
3, Passage Condorcet	ERP 50,76 m ²	500 €	hors eau, électricité, gaz, + forfait T.O.M.
5, Passage Condorcet	Logement 61,76 m ²	500 €	hors eau, électricité, gaz, + forfait T.O.M.
7, Passage Condorcet	Logement 49,89 m ²	450 €	hors eau, électricité, gaz, + forfait T.O.M.

T.O.M. : Taxes d'Ordures Ménagères.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour la proposition de mandat de gestion et de mandat de location telle que présentée et assurée respectivement par la SCP PRIEUR Notaire et Monsieur LANDI.

- donne son accord pour les propositions de montant des loyers,

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces mandats.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Maître d'œuvre n'avait pas chiffré, lors de l'établissement de son estimatif, certains travaux de désamiantage (15.000 € HT) et le passage de canalisations qui nécessite des tranchées (25.000 € HT).

Ces travaux n'affectent pas l'équilibre budgétaire compte-tenu d'une part, que la baie vitrée prévue à l'ex bibliothèque ne sera pas installée et d'autre part, de la provision suffisante en dépenses imprévues.

Puis, il indique que le local de l'ancienne mairie servira aux réunions de chantier lors des travaux et ultérieurement pour des permanences diverses.

Monsieur CHIVOT demande s'il est prévu un emplacement de parking par logement.

Monsieur le Maire fait part que oui.

Madame BEZIEL attire l'attention du Conseil Municipal sur l'entretien d'un hall desservant deux appartements. Il lui est indiqué qu'une mention sera portée sur le bail de chaque locataire.

III) Espace Patrick BOUTE : bâtiment à reconstruire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier portant sur la reconstruction du bâtiment de l'espace Patrick BOUTE qui avait pris feu est en bonne voie.

Il a été pris en compte, pour ce chiffrage, par l'expert de la commune, une vétusté de 30 % du bâtiment.

L'assureur de la commune remboursera la totalité des frais afférents au nettoyage et à la reconstruction du site soit la somme de 138.446,49 € TTC dont 2.714,64 TTC pour les frais de TVA qui ne seront perçus qu'en 2018. Ce montant a été calculé dans le cas où la commune aurait dû effectuer un emprunt pour la TVA au taux de 2 %.

Il sera versé immédiatement la somme de 77.293,76 € TTC dont 27.752,64 € TTC pour le désamiantage.

Au fur et à mesure des travaux à réception des factures, celles-ci seront mandatées par le service comptabilité de la commune, aux fins de remboursement jusqu'à concurrence de la somme de 138.446,49 €.

Les frais d'architecte pour l'établissement du permis de construire ont été chiffrés à la somme de 2.380,00 € TTC et sont pris en charge par l'assureur.

La couverture du futur bâtiment sera en fibrociment évidemment dépourvu d'amiante ou en bac acier.

Monsieur AMELOT propose qu'elle soit en bac acier telle la couverture de l'autre toit de l'espace P. BOUTE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour le remboursement des frais liés à la reconstruction du bâtiment qui a brûlé,**
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

IV) Tarif restauration scolaire au 1^{er} Janvier 2017 :

Madame GERARD présente au Conseil Municipal la proposition des tarifs du restaurant scolaire qui seront pratiqués au 1^{er} Janvier 2017.

Elle indique que ces tarifs ont été réévalués en rapport à l'augmentation des prix pratiqués par Isidore Restauration sur les repas livrés.

	Tarifs 2016	Proposition Tarifs 2017
Enfant scolarisé de Romilly sur Andelle	2,95	3,00
Enfant scolarisé de Romilly sur Andelle mangeant exceptionnellement	4,00	4,05
Enfant extérieur scolarisé à Romilly sur Andelle	3,95	4,00
Enfant extérieur scolarisé à Romilly sur Andelle mangeant exceptionnellement	5,00	5,10
Enfant de Romilly sur Andelle qui apporte son repas pour raison de santé	0,75	0,75
Enfant hors commune qui apporte son repas pour raison de santé	0,95	0,95
Enseignant et agent communal en fonction à Romilly sur Andelle	4,20	4,30
Repas exceptionnel adulte pris avec autorisation de Monsieur le Maire	6,35	6,45

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord à la proposition des tarifs de la restauration scolaire au 1^{er} Janvier 2017 telle que présentée.

V) Avenant de l'entreprise IRH pour la recherche de fuites d'eau :

Monsieur DULONDEL informe le Conseil Municipal que, lors de la recherche de fuites d'eau potable le 12 Octobre 2016, le réseau a été scindé en 4 secteurs. Un débit anormal de 6,4 m³ / heure a été constaté. Afin de mieux localiser les éventuelles fuites sur l'ensemble du réseau d'eau potable, la société IRH de Petit-Couronne demande une participation supplémentaire à la commune de 999,60 € TTC.

Monsieur DULONDEL fait part que trois importantes fuites ont été détectées, Chemin du Mâconnais, Avenue de la Gare, rue de la Libération et sur le presse étoupe d'une vanne. Véolia a effectué les réparations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour prendre en charge la dépense supplémentaire demandée par la société IRH pour la recherche de fuites d'eau potable chiffrée à la somme de 999,60 € HT.

VI) Participation pour une classe de découverte :

Suite à un désistement d'une école, il est proposé aux deux classes de CM2 de l'école Louise MICHEL (Madame Marie-Claire LASBLEIZ et Monsieur Michaël JOLY) de

bénéficier en Avril 2017 d'un séjour classe découverte « nature et sports nautiques » à Léry – Poses. Cette classe découverte se déroulera sur 5 nuitées / 6 jours.

Monsieur CHIAPELLO précise que le montant total pour cette prestation, où les 52 élèves seront logés, nourris, effectueront de la pêche à pied, réaliseront un herbier, découvriront l'ornithologie, pratiqueront de la voile, du tir à l'arc, du VTT, des randonnées, est chiffré à 18.096 € TTC.

Le Conseil Départemental participe pour ce séjour de classe découverte à hauteur de 8.736 € TTC à la condition que la commune prenne en charge 20 % de la dépense totale soit 3.620 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour prendre en charge sur son budget 2017 la somme de 3.620 €, représentant 20 % de la dépense de la classe découverte des deux classes de CM2 de l'école Louise MICHEL, ceci à la condition que le Conseil Départemental confirme sa participation de 50 % du projet, soit la somme de 8.736 € TTC.

Madame BIERRE informe le Conseil Municipal que l'activité kayak dont bénéficiaient les classes de CM2 n'a pas été reconduite cette année et que cette action serait la bienvenue.

VII) SIBA : projet de fusion.

Par courrier en date du 23 Septembre 2016, Monsieur le Préfet sollicite les 75 communes du Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Andelle et de ses affluents (SIBA) et du Syndicat Mixte d'études, d'aménagement et d'entretien des bassins versants de l'Andelle et du Crevon (SYMAC) sur le projet de fusion de ces deux syndicats :

Monsieur le Maire indique :

- que cette fusion n'affectera pas la représentation de la commune au sein du futur syndicat, soit un délégué titulaire et son suppléant,
- que ce nouveau syndicat s'étendra de la Vallée de l'Andelle au Pays Neufchâtelois,
- que le siège de cet établissement public sera fixé à la Mairie de Croisy sur Andelle.

Madame ABDELAZIZ fait part au Conseil Municipal que ces deux syndicats se compléteront, le SIBA étant plus spécialisé dans l'entretien des cours d'eau et le SYMAC dans la gestion des bassins versants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord au projet de fusion du SIBA et du SYMAC.

VIII) Installation classée – épandage :

Par arrêté préfectoral en date du 2 Septembre 2016, Monsieur le Préfet a prescrit une enquête publique portant sur la demande d'autorisation par la société SCA TISSUE France de Hondouville, d'épandre des sous-produits sur des terres agricoles de 400 communes de l'Eure.

L'avis du Conseil Municipal étant sollicité, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 20 voix contre et 2 abstentions, se prononce défavorablement pour l'épandage des sous-produits de la société SCA TISSUE France sur des terres agricoles.

IX) Communications et informations :

Madame Marie-Hélène CLEMENT-FRELICOT nous rejoint pendant ce Conseil Municipal.

a) Remerciements :

Madame Claudine PINGUE remercie la municipalité pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de son mari.

La famille de Monsieur Etienne COURAGE remercie la municipalité pour les marques de sympathie apportées lors de son décès.

L'entreprise MILTON ROY remercie la municipalité pour le prêt du mobilier lors de la célébration de ses 60 ans d'activité.

Madame DAVID fait part au Conseil Municipal des remerciements du CLIC de Vernon pour la mise à disposition du complexe Louis ARAGON lors de la conférence « Bien vieillir chez soi ».

b) Papotage et Bricolage :

Considérant que l'association Papotage et Bricolage bénéficie, pour ses activités, d'une ancienne classe de l'ex groupe scolaire Condorcet qui va être réhabilitée en logement, il a été nécessaire de lui trouver un nouveau local. Il lui a été proposé l'aménagement d'un local d'environ 32 m² dans le bâtiment de l'espace Patrick BOUTE, occupé par le Comité des Fêtes.

Ces travaux d'aménagement pourront être financés sur le budget 2016 compte-tenu du report des travaux de mise aux normes du réseau électrique de la mairie et l'application d'une peinture anti tags au complexe Louis ARAGON. Ils devraient se dérouler courant Décembre 2016 et Janvier 2017.

c) Liaison Gendarmerie et Police Municipale :

Il est relevé une bonne coopération entre les services de la Gendarmerie et la Police Municipale. Suite aux nombreux actes d'incivilité, des procédures sont en cours.

Monsieur AMELOT adresse ses félicitations à la Police Municipale pour le service « Opération tranquillité vacances ».

d) Finances :

Les contrats pour l'emprunt de 99.297 € au taux de 0,77 % et la renégociation de l'emprunt pour l'école Louise MICHEL d'un montant de 804.460 € au taux de 1,99 % ont été signés le Vendredi 4 Novembre 2016.

e) Subvention Cœur de Bourg :

L'état s'engage pour aider au financement des travaux de réhabilitation des locaux à usage commercial ou artisanal du Cœur de Bourg à hauteur de 20 % sur un montant de 113.205 € HT.

La Région participe au financement pour la réhabilitation des logements ; le Conseil Départemental participe pour la réhabilitation de l'ensemble.

f) Cœur de Bourg :

Le permis de construire pour les travaux de réhabilitation du pôle Condorcet a été accordé le 10 Octobre 2016.

g) Bornes de rechargement des véhicules électriques :

Des bornes de rechargement pour véhicules électriques ont été installées sur le parking de l'Intermarché, à côté de l'entreprise Sécuritest par la C.D.C.A. et le S.I.E.G.E.

La signalisation de ces bornes sera réalisée par le S.I.E.G.E.

h) Entretien du réseau d'eau potable :

Le contrat d'entretien du réseau d'eau potable avec Véolia court jusqu'en 2021.

i) Entretien du réseau d'eaux pluviales :

Une consultation a été lancée pour l'entretien du réseau d'eaux pluviales d'une longueur de 6.544 mètres, 80 avaloirs directs, 17 avaloirs grille. Le résultat de cet appel d'offres sera soumis lors de la séance du Conseil Municipal de Décembre 2016.

j) Création d'un poste d'animateur principal de 2^{ème} classe :

Madame Hélène GANDOSSY, directrice de la MJC A.L.E.R., animateur principal de 2^{ème} classe, sera agent communal le 1^{er} Janvier 2017.

k) Etablissements ASSA-ABLOY :

Monsieur HOUSSAYE fait part au Conseil Municipal que, suite aux difficultés rencontrées par les établissements Assa-Abloy, il est prévu la suppression de 21 postes de travail et 3 créations de poste.

L'entreprise procédera d'abord aux départs volontaires, puis en fonction du nombre de ces départs, la direction établira une liste des personnes concernées par le licenciement qui sera notifiée début 2017.

La direction de l'entreprise a également un projet de plan de redéploiement.

l) Subvention du Conseil Régional :

Le Conseil Régional a attribué à Madame Valérie LECOMPTE de Romilly sur Andelle, au titre du dispositif « coup de pouce et création d'une plateforme web de vente de vêtements » une subvention de 6.000 €.

m) Stade Jacques LEULLIER :

La commune de Romilly sur Andelle n'aura plus à inscrire de dépenses à son budget pour participation aux frais d'eau, d'électricité et de gaz du bâtiment de football Jacques LEULLIER, compte-tenu que cette compétence relève de la C.D.C.A.

n) Table de ping-pong du city-stade :

Suite à la dégradation d'une table de ping-pong du city-stade, la C.D.C.A. en assurera le remplacement au printemps prochain.

o) Printemps Littéraire Romillois :

Une aide de 1.500 € a été attribuée par le Conseil Départemental pour l'organisation du Printemps Littéraire Romillois des 23 et 24 Avril 2016.

p) Acquisition de gilets pare-balles :

Une subvention d'un montant de 496 € a été attribuée par la Préfecture pour l'achat des deux gilets pare-balles de la Police Municipale.

q) Syndicat Intercommunal d'Assainissement (S.I.A.) :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le rapport du S.I.A. est disponible au secrétariat de la Mairie.

La convention de mise à disposition d'un local communal au S.I.A. a été approuvée par ce dernier. Le prix du loyer est de 500 € toutes charges comprises.

r) Contournement Est de Rouen : liaison A28 – A 13 :

La copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête concernant l'enquête publique sur le projet de contournement Est de Rouen (liaison A28 – A13) est consultable au secrétariat de la Mairie.

s) Longueur de la voirie communale :

Aucune modification de la voirie communale n'est intervenue en 2015. La longueur de la voirie communale de Romilly sur Andelle est de 19.784 mètres.

t) Travaux de voirie :

Tous les travaux de voirie programmés au budget 2016 ont été réalisés, excepté ceux de la rue Gustave Flaubert (en attente de l'acte de cession de Eure Habitat) et du pont du Moulin Pouchet.

u) Travaux divers :

Une vitrine d'information sur les activités de la Bibliothèque-médiathèque et des associations Romilloises est posée près de l'entrée des deux écoles et de la pergola.

Le local de la Source d'Argent (sur la Place Vimbert) et l'espace Patrick BOUTE (sur la Place du Calvaire) sont maintenant signalés.

La toiture des ateliers techniques du Marais situés rue Neuve est en réhabilitation.

Le parquet de la piste de danse d'Aragon, abîmé par les infiltrations suite à des intempéries, a été entièrement restauré. La totalité du montant des travaux est pris en charge par les assurances.

v) Vie communale :

- une visite a été rendue le Dimanche 18 Septembre à Madame Jacqueline DRAGEE qui célébrait ses 100 ans.

La médaille de la commune lui a été remise à cette occasion.

Madame Jacqueline DRAGEE est la doyenne de la commune.

- 250 personnes enthousiastes ont participé le 17 Septembre au complexe Louis ARAGON à la Soirée du Bénévolat. 28 Présidents d'association ainsi que des bénévoles ont été mis à l'honneur.

- une cérémonie a été organisée le 23 Septembre 2016 à l'occasion du départ en retraite de Madame Gisèle VOYES.

- dans le cadre du PPMS, une simulation de confinement, par rapport à une intrusion forcée, a été réalisée dans les deux écoles et le collège.

- le 45^{ème} anniversaire du Jumelage de Romilly sur Andelle et Biebesheim a été célébré en Allemagne du 20 au 24 Octobre.

- Madame Emmanuelle MANELLI occupe les fonctions de Principale du collège et Madame Annabel BEAUPIED, les fonctions de Principale Adjointe du collège.

- le 11 Novembre sera commémoré l'Armistice de la 1^{ère} guerre mondiale. Les Anciens Combattants se retrouveront l'après-midi pour partager un repas.

- dans le cadre du mois du film documentaire, il sera projeté au complexe Louis ARAGON le 24 Novembre prochain, en partenariat avec la médiathèque de l'Eure et la Préfecture, un film sur la sécurité routière.

- les nouveaux habitants des deux dernières années de Romilly sur Andelle seront reçus en Mairie le 25 Novembre 2016 à 18 heures.

- le 5 Décembre une commémoration sera célébrée en hommage aux Anciens Combattants d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie.

- la distribution des colis de Noël aux personnes de la commune de plus de 65 ans s'effectuera le Samedi 10 Décembre.

- le Noël de la commune se déroulera le Dimanche 11 Décembre au complexe Louis ARAGON.

Se sont proposés pour aider à l'organisation : Mesdames DAVID, GERARD, BIVILLE, ABDELAZIZ, PALIER-LEBRETON, Messieurs ROMET, CHIVOT et DULONDEL.

- le Mercredi 14 Décembre 2016 s'effectuera, en matinée, la remise des friandises de Noël du Conseil Municipal aux enfants des écoles. Se sont proposés pour la distribution

Mesdames BIERRE, PALIER-LEBRETON, CLEMENT-FRELICOT, Messieurs CHIAPELLO et DULONDEL.

- à 12 heures, se déroulera le moment de partage autour d'un repas entre les employés communaux et les conseillers municipaux.

w) Dates à retenir de Monsieur CHIVOT :

Monument aux Morts, 98^{ème} anniversaire de l'Armistice :

- 10h église de Romilly,
- 11h Monument aux Morts de Romilly,
- 11h45 à Pîtres.

Association La Passerelle :

- Vendredi 11 Novembre, Loto complexe Aragon,
- Dimanche 13 Novembre, Bourse aux jouets complexe Aragon.

Association Vagabondages :

- Samedi 19 et Dimanche 20 Novembre, 4^{ème} week-end Chant'en scène.

Association Détente et Découverte :

- Samedi 19 et Dimanche 20 Novembre, exposition photos salle du C.A.R.R.E.

Bibliothèque-médiathèque :

- Jeudi 24 Novembre à 19 heures, film « Tout est permis », complexe ARAGON. Entrée gratuite.

Monsieur CHIVOT informe le Conseil Municipal que Monsieur François Xavier DELALONDE est le nouveau Président du R.P.F.C.

Le Marché de Noël au complexe Aragon est annulé.

Association Authentik Aventure :

- Dimanche 27 Novembre, 9^{ème} édition de la Boussole des Coteaux, salle du C.A.R.R.E.

Association Romillython :

- Samedi 3 Décembre, repas avec animations complexe Louis ARAGON.

Monument aux Morts :

- Lundi 5 Décembre, hommage aux Anciens Combattants d'Algérie, Maroc, Tunisie.

Association Les Mille-Pattes :

- Dimanche 11 Décembre, 11^{ème} Corrida Saint Nicolas, salle du C.A.R.R.E.

Noël de la Commune :

- Dimanche 11 Décembre à 15 heures.

x) Monsieur VIEUX informe le Conseil Municipal :

- de la Semaine du Son organisée par la médiathèque et l'Ecole de Musique du 14 au 18 Novembre 2016.

- le 14 Novembre à 18h30 : concert méli-mélo sonore à la bibliothèque-médiathèque.
- le 15 Novembre à 19 heures, salle Berlioz à l'Ecole de Musique « Un concert amplifié ».
- le 16 Novembre à la bibliothèque-médiathèque :
 - 14 heures : atelier de fabrication d'instruments,
 - 15 heures : atelier d'improvisation,
 - 15h30 : concert Intermezzo piano.
- le 17 Novembre au complexe Louis ARAGON, concert et effets sonores.
- le 18 Novembre à la bibliothèque-médiathèque, une conférence musicale.

y) Monsieur HOUSSAYE informe le Conseil Municipal que le prochain bulletin municipal devrait être livré en Mairie le 25 Novembre. Il souhaite que chaque conseiller puisse distribuer début Décembre le bulletin municipal, l'agenda et l'invitation aux Vœux du Maire. Il propose que l'invitation aux Vœux soit glissée dans l'agenda.

Personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 20h45.

Marie-Thérèse D'ANGLET

Secrétaire de séance



Jean-Luc ROMET

Maire